



CC du Sud-Libournais (Siren : 243301322)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Izon
Arrondissement	Libourne
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/2001
Date d'effet	24/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. JACQUES LEGRAND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	207 avenue du Général de Gaulle
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33450 IZON
Téléphone	05 57 55 19 39
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 479
-----------------------------	--------

Densité moyenne 217,02

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Arveyres (213300155)	1 936
33	Cadarsac (213300791)	312
33	Izon (213302078)	5 438
33	Saint-Germain-du-Puch (213304132)	2 204
33	Vayres (213305394)	3 589

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Autres actions environnementales <ul style="list-style-type: none"> - création et gestion des chemins de randonnées d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire, les chemins faisant une boucle à l'intérieur des communes formant la communauté. - restauration du petit patrimoine bâti communautaire. Est déclaré petit patrimoine bâti communautaire les petits ouvrages bâtis ayant une valeur historique ou architecturale reconnue. - actions éducatives en faveur de l'environnement. - mise en place d'un service d'intériorité-conseils et expertises en matière de développement durable et de préservation des milieux naturels pour les communes membres. - réalisation de documents portant sur le développement durable et la protection de l'environnement (Agenda 21...). - portage administratif de projet relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <ul style="list-style-type: none"> - création et gestion de crèches, haltes-garderies communautaires. La gestion des crèches et haltes garderies peut être déléguée. * Sont déclarés d'intérêt communautaire la création et/ou la gestion des crèches et haltes-garderies à partir d'une capacité de 12 enfants/jour. - création et gestion de centres de loisirs communautaires. * Est déclaré d'intérêt communautaire la création et/ou la gestion d'un centre de loisirs sans hébergement à partir d'une capacité de 100 enfants/jour. - création et gestion d'une (d') école (s) de musique communautaires. *Sont déclarés d'intérêt communautaire l'école de musique d'Izon et de Vayres qui deviennent des sites de proximité de l'école de musique communautaire. - jeunesse : création et gestion d'un (de) Point (s) Rencontre Jeunes d'une capacité de plus de 50 jeunes à partir de 12 ans. - création et gestion pour le compte de communes membres d'un relais d'assistants maternels dans le cadre d'un Contrat Enfance. - organisation de séjours en dehors du centre de vacances pour les enfants de la communauté - Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) <p>Création d'un centre intercommunal d'action sociale. Ce service aura pour mission de mettre en oeuvre des politiques sociales d'intérêt communautaire pour le compte des communes membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1/ portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées, handicapées ou en difficultés temporaires. Cette compétence pourra être déléguée. 2/ mise en oeuvre de moyens favorisant le déplacement de personnes à mobilité réduite ou rencontrant des difficultés de déplacement liés à leur âge, à leur état de santé ou à leur insertion professionnelle. Cette compétence pourra être déléguée. 3/ l'aide sociale obligatoire : - la domiciliation des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou précaire; - l'instruction des demandes d'aides sociales et médicales légales - la lutte contre l'exclusion. 4/ actions générales de prévention et de développement du territoire.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- *Mise en place d'études, de procédures contractuelles et de réalisations favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques (artisanat, commerce, industrie, tourisme).* - Animation économique : * prospection d'activités nouvelles * diffusion d'information par tous supports sur les possibilités d'implantations sur le territoire de la communauté de communes du Sud-Libournais * assistance aux communes pour les demandes de subventions publiques, le montage et le suivi des dossiers * actions de communication interne et externe * représentation active de la communauté dans les structures de développement locales et dans le cadre de procédures spécifiques * réflexions autour de projets de développement communautaire. - Animation touristique : * assurer la promotion de la communauté de communes du Sud-Libournais par tous moyens de communication. - Aides financières à la création et au développement des entreprises : Mise en place pour le compte des communes membres d'un dispositif d'aides financières à la création et au développement des entreprises conformément à l'article L1511-2 et suivants du CGCT. Ces aides viendront en complément des aides accordées par la Région et le Département. Le dispositif d'aides sera arrêté par le conseil de communauté.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- *création et gestion d'une ludothèque pour le compte des communes membres de la communauté. La gestion pourra être déléguée.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

- *organisation de manifestations culturelles intéressant l'ensemble de la population de la communauté. Mise en réseau des bibliothèques de la communauté de communes.*

- Activités sportives

- *organisation de manifestations sportives intéressant l'ensemble de la population de la communauté.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Etudes et programmation

Au titre du groupe Aménagement de l'espace : - Réalisation d'études, participations, réflexions et adhésions à des organismes d'aménagement et de développement de l'espace. - Elaboration et réalisation de Z.A.D. - Création et gestion d'un système d'information géographique.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- *Mise à disposition des moyens de propreté de la voirie pour les communes membres.*

Développement touristique

- Tourisme

Logement et habitat

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- *Au titre du groupe C-compétences supplémentaires : * urbanisme et cadre de vie : élaboration et mise en oeuvre d'O.P.A.H., de P.I.G. et d'actions de réhabilitation, en maîtrise d'oeuvre directe ou déléguée.*

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire pour le compte des communes membres sur le fondement de l'article L1425-1 du CGCT.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Création et gestion d'aire d'accueil des gens du voyage pour le compte des communes membres de la communauté.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	766 397
33	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LIBOURNAIS (253306377)	SM fermé	158 195
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L ENTRE DEUX MERS OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SEMOCTOM) (253300545)	SM fermé	99 111
33	SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE (SMICVAL) (253306617)	SM fermé	203 452

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)